

Bulletin communal d'AIZIER



Dans ce numéro

Le mot du Maire	p. 3
Administration communale	p. 4
Un peu d'histoire	p. 10
Quoi de neuf dans la commune ?	p. 13
Manifestations	p. 16
Renseignements pratiques	p. 36

Le mot du Maire

*Madame, Monsieur,
Chers tous,*

L'année 2018, comme promis, a vu l'ouverture à Aizier du restaurant « Le Relais des Chaumières ». Bienvenue à Raphaël, Manuela et leur petite Emma. Outil d'animation et de service à la population, n'hésitez pas à faire vivre notre unique commerce, plus qu'une bonne table dans une ambiance cosy, Raphaël nous propose quotidiennement pains, pâtisseries et plats préparés à emporter mais aussi des viennoiseries pour accompagner nos réveillés dominicaux, le tout à porter de baskets et sans obérer l'empreinte carbone.

En 2019, les événements en Normandie seront sans conteste le 75ème anniversaire du débarquement et l'Armada qui fêtera son 30ème anniversaire.

L'occasion de rassembler le long des quais à Rouen du 6 au 16 juin les plus beaux voiliers, bateaux et navires militaires du monde.

Aizier et son esplanade en bord de Seine est toujours un lieu très prisé des visiteurs. Le dimanche 16 juin, et pour la 7ème fois, il sera le théâtre d'une magnifique parade de trois-mâts barque, bricks, goélettes à hunier, ketchs et autres frégates.

Nous accueillerons, comme à chaque édition, plusieurs milliers de spectateurs pendant quelques heures.

Aussi, afin de nous prémunir de tout désordre, de stationnements sauvages et d'assurer la sécurité de tous, la préfecture nous demande d'accompagner son plan de circulation par la gestion de parking.

Si vous souhaitez accompagner la municipalité dans cette organisation, que ce soit le jour même ou les jours précédents, et pour que la fête soit réussie, faites-nous le savoir auprès de vos élus ou de Nathalie Nédeau, notre secrétaire de mairie.

En attendant et en cette fin d'année, Christophe Foliot, vos conseillers municipaux, le personnel communal et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et pour cette nouvelle année, des joies simples, de belles perspectives et des horizons infinis.

BONNE ANNÉE 2019 !

Benoît Gatinet

Administration communale

Budget principal 2018

Section d'investissement-Dépenses

Virement au budget annexe Restaurant	77 346 €
Restauration de l'église - Maîtrise d'œuvre	49 716 €
Bâtiments communaux - Travaux de mise en accessibilité	6 000 €
Bâtiments communaux - Extincteurs	500 €
Mairie - Site internet	2 638 €
Mairie - Contrat logiciel informatique	1 296 €
Dépenses imprévues	3 000 €
TOTAL	140 496 €

Section d'investissement - Recettes

Excédent d'investissement de l'exercice 2017	23 036 €
Vente de terrains	80 000 €
Subvention Etat - Etudes Eglise & chaudière	23 325 €
Amortissements	11 135 €
Taxe Locale d'Aménagement & FCTVA	3 000 €
TOTAL	140 496 €

Section de fonctionnement - Dépenses

Achats et services extérieurs	39 180 €
Charges de personnel	35 892 €
Reversement sur FNGIR	4 681 €
Dépenses imprévues	1 000 €
Amortissements	11 135 €
Autres charges de gestion courante	14 000 €
Ecole de Trouville-la-Haule - Frais de fonctionnement	5 160 €
Subventions communales versées aux associations	1 351 €
Secours et dots (voyages scolaires, présence verte)	500 €
Titres annulés sur exercice antérieur	100 €
Virement au budget annexe Restaurant	6 532 €
Autres charges exceptionnelles	108 169 €
TOTAL	227 700 €

Section de fonctionnement - Recettes

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2017	148 130 €
Dotations & subventions versées par l'Etat	42 840 €
Impôts et taxes	30 870 €
Locations diverses (salle communale, loyers ...)	5 500 €
Redevance d'occupation du domaine public	360 €
TOTAL	227 700 €

Budget Annexe 2018 - Restaurant

Section d'investissement - Dépenses

Solde d'exécution de l'exercice 2017 - Déficit	41 904 €
Amortissements	5 003 €
Remboursement emprunts.....	205 994 €
Equiperment de la cuisine professionnelle	50 000 €
Travaux de restauration	42 265 €
TOTAL	345 166 €

Section d'investissement - Recettes

Amortissements	17 186 €
Subvention Etat & Etablissements nationaux	220 967 €
Subvention Conseil départemental	22 500 €
Subvention Communauté de Communes	5 000 €
Dépôts et cautionnement	2 167 €
Virement du budget principal	77 346 €
TOTAL	345 166 €

Section d'exploitation - Dépenses

Achats et service extérieurs	2 490 €
Amortissements	17 186 €
Intérêts d'emprunt	3 325 €
TOTAL	23 001 €

Section d'exploitation - Recettes

Résultat d'exploitation de l'exercice 2017 reporté	3 966 €
Amortissements	5 003 €
Virement du budget principal	6 532 €
Loyers	7 500 €
TOTAL	23 001 €

Subventions communales

Le conseil municipal a alloué les subventions suivantes pour l'année 2018, pour un montant total de 1 351 € :

UNC - UNCAFN Section intercommunale	15,00 €
Croix Rouge Française - Union locale de Pont-Audemer	15,00 €
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	26,00 €
Ecole des sapeurs-pompiers de Routot	100,00 €
Association sportive scolaire collège de Manneville-sur-Risle	60,00 €
Au nom d'Inès	100,00 €
Association Rugby Club de Pont-Audemer	15,00 €
Judo Club de Pont-Audemer	60,00 €
FCIC Le Bel Air	440,00 €
Société de Chasse d'Aizier	200,00 €
S.A.R.S	200,00 €
Chiens Guides d'aveugles	20,00 €
Restos du Cœur de l'Eure	100,00 €
TOTAL	1 351,00 €

Personnel Communal

Lors de la séance du 29 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de renouveler le contrat de Mme Marie-Thérèse GERGAUD en tant qu'agent technique non titulaire jusqu'au 31 août 2019 pour une durée hebdomadaire de 21h00.

Etat civil

Naissances



Le 20 juillet 2018 : Nathanaël GUERIN

Le 29 juillet 2018 : Emma BONIS

Le 19 août 2018 : Lucas MOUDIC

Le 10 novembre 2018 : Arthur CHANTILLON

Liste électorale

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale, il n'est pas trop tard.

Une permanence se tiendra à la mairie le lundi 31 décembre de 10h30 à 12h30.

Munissez-vous de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Carte d'identité

Depuis le mois de mars 2017, seules les mairies équipées de dispositif de recueil peuvent délivrer une carte nationale d'identité. Les mairies habilitées les plus proches sont : Pont-Audemer, Bernay, Brionne, Honfleur, Notre-Dame-de-Gravenchon ...

Vous devez obligatoirement prendre rendez-vous auprès de la mairie habilitée.

Vous avez désormais la possibilité de remplir en ligne une pré-demande de carte nationale d'identité sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Un numéro de pré-demande vous sera attribué ; il permettra à l'agent de la mairie habilitée de récupérer vos informations enregistrées en ligne. La pré-demande ne dispense pas du passage à la mairie habilitée pour la prise d'empreintes et le dépôt du dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

La mairie d'Aizier reste à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier et répondre à vos questions.

Autorisation de Sortie de Territoire

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Vous pouvez remplir ce formulaire en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Permis de conduire et cartes grises

Le dépôt sur place et la transmission par voie postale des dossiers de permis de conduire et de cartes grises ne sont plus possibles en préfecture.

Vous devez réaliser vos demandes par voie dématérialisée sur le site www.ants.gouv.fr ou auprès des professionnels de l'automobile agréés.

Jeunes français de 16 ans, faites-vous recenser !

Tous les jeunes, filles et garçons, ayant la nationalité française, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile, dès leur 16ème anniversaire.

Le recensement est **obligatoire**. Présentez-vous à la mairie avec le livret de famille de vos parents et votre carte d'identité.

Il sera délivré une attestation de recensement, indispensable pour l'inscription aux examens.

Présence Verte

Depuis plusieurs années, la commune a signé une convention avec Présence Verte pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, fragilisées ou handicapées.

Une simple pression sur le bouton d'appel (pendentif ou bracelet) et l'alarme est reçue à la centrale d'écoute, qui en fonction du besoin prévient les proches ou les services d'urgences.

De nouveaux dispositifs sont proposés pour améliorer les conditions de vie au quotidien : le bracelet "détecteur de chute", le transmetteur GPRS (qui permet de palier à l'absence de ligne téléphonique), le détecteur de fumée relié à la centrale d'appels...



Lutte contre le bruit de voisinage

Extrait de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009

Article 9 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas une source de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.

Travaux momentanés de bricolage et de jardinage

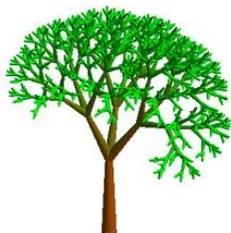
Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage comme les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies ménagères... pourront être effectués selon l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 à savoir :

- * les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- * les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- * les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Élagage d'arbres dépassant sur la voie publique

Après mise en demeure sans résultat de procéder à l'élagage des arbres et haies dépassant sur les voies communales, le Maire peut désormais faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage par l'entreprise de son choix. Les frais afférents à ces opérations seront à la charge des propriétaires négligents. (Loi n°2011-525 du 17 mai 2011).



Taille de haies

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Feux de plein air

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est strictement interdit (article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

interdiction est également rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011).

Valorisez-les !

Des solutions existent : le compostage domestique, le broyage et le paillage ou encore la déchetterie.

Aide à la destruction des nids de frelons asiatiques

Pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique dans l'Eure, le Département a décidé de participer financièrement à la destruction des nids (30% du coût plafonné à 100 € par nid détruit).

Le conseil Municipal a accepté à l'unanimité, dans sa séance du 29 novembre dernier, de compléter l'aide départementale et d'octroyer une participation de 30% à la destruction d'un nid de frelons avec un plafond de 100 €.

Le Département mettra aussi en place une plateforme téléphonique destinée à recenser et coordonner les demandes de destruction des nids.

Créée en collaboration avec le GDS (Groupement de défense sanitaire) de l'Eure, cette plateforme sera ouverte aux particuliers comme aux collectivités ou encore aux pompiers du Département.

Voir page 38 « Lutter contre les frelons asiatiques »



« L'architecture de l'église »

Elle est étudiée par Marcel Baudot inspecteur général des archives de France dont voici le texte :

« L'église d'Aizier comportait à la fin du XIème siècle, une nef, un chœur en petit appareil à gros joints, surmonté d'une tour barlongue et une abside en hémicycle.

Au XVIème siècle, un bas-côté fut ajouté au sud de la nef ; en 1695 la longueur de celle-ci fut réduite et une nouvelle façade édiflée à l'ouest ; au XIXème siècle enfin, le bas-côté méridional fut supprimé.

De la construction primitive, il subsiste une grande partie du mur septentrional de la nef (vestiges de porte en grison, arcature en plein centre, contre forts plats) et la travée du chœur sur laquelle est édiflée la tour ; celle-ci repose sur quatre arcades en plein cintre portées par des pilastres dont les impostes en biseau se poursuivent autour du chœur en bandeau ; les arcades latérales sont appliquées contre les murs.



Trois petites fenêtres très ébrasées s'ouvraient dans l'hémicycle qui a conservé sa voûte en cul-de-four.

Une croisée d'ogives du XVIème siècle, dont la clef et les culots ont une décoration gothique, recouvre la travée du clocher.

Deux contreforts, dont le glacis fait le tour de la muraille, épaulent l'abside ; d'autres contreforts assemblés deux à deux et diminuant progressivement d'épaisseur au moyen de six glacis, consolident les angles de la tour jusqu'à la moitié environ de sa hauteur.

Dans la partie supérieure, deux bandeaux saillants formés d'un méplat porté par un biseau divisent la tour en deux étages percés l'un et l'autre de baies sans moulures.



Le premier offre une baie sur chaque face, le second en présente deux dont le double encadrement est surmonté d'un sourcil de billettes formant bandeau autour de la construction.

Au-dessus de ce sourcil, entre les deux baies à l'ouest et au sud, un fronton décoré de billettes présente en son cintre une étoile gravée.

La courte flèche quadrangulaire en pierre qui couronne la tour au-dessus d'une



corniche à modillons présente des assises en retraites les unes sur les autres et est terminée par une croix de Malte dont les bras sont réunis par un cercle.

Tout cet ensemble appartient à la fin du XI^{ème} siècle.

Le bas-côté méridional du XVI^{ème} siècle communiquait avec la nef par trois arcades en tiers-point retombant

sur des colonnes monocylindriques à chapiteaux gothiques ».

« Les Chapiteaux de l'église Saint-Pierre »

La décoration des chapiteaux des églises représente très souvent les préoccupations des hommes.

A Aizier, le 1^{er} est garni de feuilles et représente la forêt, le 3^{ème} est orné d'une fleur stylisée. Celui du milieu est orné de grappes de raisin.

Pourquoi cette décoration ?

C'est que la vigne poussait dans cette région depuis les temps les plus reculés. Un lieu-dit de Bourneville avait pour nom « Les vignes ». Une monnaie gauloise des Aulerces Eburovices (Evreux) était frappée du cep de vignes.

Jean de Ravenne de l'Abbaye de Fécamp (1028-1078) avait formé le projet de varier les productions de ses monastères d'où l'installation de pêcheries, l'essartage des forêts et l'exploitation du bois et également la plantation de vignoble.

Dans notre région, c'est Saint Samson qui planta les premiers cépages normands sur les gradins qui surplombent la Seine.

Louis XI, ayant traversé la Risle, y goûta en 1475 le claret de cette abbaye qui payait chaque année au roi une redevance de 100 muids de vin.

De l'autre côté de la Seine, près de St Wandrille un coteau s'appelle « Le mont des vignes » et était renommé pour son vin. Il n'en n'est pas de même pour celui du Canihout près de Jumièges - On disait de lui : « Du vin de Canihout ne buvez pas car il mène de vie à trépas ».

Tous ces vins n'étaient pas excellents par manque de soleil et se conservaient mal. Les transports faciles par eau ou chemin de fer éliminèrent entièrement les quelques vignes qui restaient.

Les grappes de raisin du chapiteau continuent à témoigner des travaux et des préoccupations des anciens.

Textes tirés du recueil de Madeleine JOTTE



Quoi de neuf dans la commune ?

Le Relais des Chaumières



Le restaurant « Le Relais des Chaumières » a ouvert ses portes le 16 mai 2018.

Une cuisine de terroir, une cuisine maison, faite avec des produits de saison sélectionnés pour leur qualité et pour votre plus grand plaisir!

Au cœur du village d'Aizier, **Raphaël** et **Manuella BONIS** vous reçoivent au **Relais des Chaumières** pour un moment de plaisir et de détente.

En terrasse ou à l'intérieur, dans un cadre moderne et élégant, venez profiter des découvertes de notre Chef Raphaël, et à votre convenance, laissez-vous guider par ses conseils et son expérience.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet du Relais des Chaumières en tapant le lien suivant : <https://www.lerelaisdeschaumieres.fr/>

L'EUROPE S'ENGAGE EN NORMANDIE

Création d'un restaurant avec un commerce multi-services

L'acquisition de cette maison et sa réhabilitation permettent à la fois la sauvegarde du



patrimoine communal, le développement économique de la région en créant des emplois, la valorisation touristique et la création d'un commerce multi-services de proximité.

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne, l'Etat, la Région Normandie, le Département de l'Eure, la Communauté de Communes Roumois Seine et la commune d'Aizier.



Opération « Bords de routes propres à Aizier »

C'est sous un temps plutôt clément qu'une quinzaine d'Aizierois s'est réunie ce samedi 28 avril à l'initiative de la municipalité et de l'association « La sobriété heureuse » présidée par Bernard FAGOO. L'objectif de cette matinée était de faire un geste éco-citoyen au profit de notre environnement proche. Nous retrouvons, bien trop souvent, sur les bords de routes communales et départementales des débris jetés par les usagers. A la fin de la matinée, nous avons pu constater que le triste butin de cette opération annuelle était relativement faible et ça, c'est plutôt une bonne nouvelle. Il y a quelques années en arrière, le résultat aurait été beaucoup plus conséquent, signe que les mentalités évoluent et que la pédagogie menée ces dernières années commence à porter ses fruits. Toutefois, il ne faut pas relâcher les efforts et rester vigilants.

« Le peu qu'on peut faire, le très peu qu'on peut faire, il faut le faire »
Théodore MONOD.

Benoît GATINET, maire de la commune, remercia chaleureusement les participants avant de les inviter à partager le verre de l'amitié.

Christophe FOLIOT



Le navire russe MIR passe devant Aizier



Comme un avant-goût d'Armada. Le Mir, navire de la marine Russe, a fait escale à Rouen, du 7 au 14 octobre 2018. Le bateau était en visite libre le temps de son séjour normand, sur les quais rive gauche. Et bien sûr, il sera l'une des têtes d'affiche de la prochaine Armada.

Le Mir est un trois-mâts carré construit en 1987 par les chantiers polonais de Gdansk. Son nom signifie « paix », en Russe. On le surnomme le sprinter des mers car il peut atteindre une vitesse maximum de 19,4 nœuds. Avec ses 2 720 m² de voilure, ce navire-école est aujourd'hui la propriété de l'Académie de Saint-Pétersbourg, en Russie. L'Armada a déjà eu le plaisir d'accueillir le Mir lors des éditions de 1999, 2003 et 2008.

Jean-Luc, Isabelle et Justine Maréchal ont fait preuve de patience et ont attendu toute la matinée du dimanche 14 octobre le passage du Mir sur l'esplanade d'Aizier. Les photos du navire école russe attestent de

sa splendeur...

C'est un avant-goût de l'Armada 2019 qui fêtera ses 30 ans du 6 au 16 juin prochain...

Nous vous donnons rendez-vous à Aizier pour la parade en Seine le 16 juin 2019.

Venez nombreux car la vue y est magnifique !!



Des œufs à Saint-Thomas - 1^{er} avril 2018

Mais que se passe-t-il ce dimanche matin à la chapelle Saint Thomas ? Quelle effervescence ! Pourquoi les arbustes et les arbres sont-ils ornés de jolis rubans jaunes ou bleus ? Nous sommes le 1^{er} avril, s'agit-il d'une farce ? A priori NON ! Pourquoi y-a-t-il autant de petits sur le site ? Peut-être la création d'un nouveau pèlerinage comme il y en existait jadis avec les confréries de charité ? Non plus !

Quel jour sommes-nous ?

« Pâques » me crie Tom et « nous allons à la chasse aux œufs ».

A 10h30 précises, nos jeunes chasseurs partirent à la recherche des précieuses pièces du trésor sous les yeux charmés des quelques visiteurs des lieux présents. Après une bonne demi-heure de recherche, la troupe se retrouva autour d'Aline, initiatrice de ce sympathique événement, et d'Arnaud pour la répartition du butin.

Chacun repartit heureux et certainement pressé de consommer ses appétissants bijoux en chocolat...



Thierry LEPERT, Archéologue du Ministère de la Culture, qui a participé très activement au projet de restauration de la chapelle St Thomas et présent par hasard sur le site au moment de la chasse aux œufs nous confia amusé « C'est un événement que nous n'avions pas envisagé... ». Benoît GATINET, quant à lui, salua « le bonheur de voir ce lieu mis à l'honneur pour ce genre de manifestations conviviales et remercia les conseillers municipaux et parents pour l'organisation et l'animation de cette matinée festive ».

A l'année prochaine les enfants. Joyeuse fête de Pâques à tous.

Christophe FOLIOT



BBQ Party - 2 septembre 2018

Comme chaque année depuis le lancement de notre première fête des voisins, il y a déjà 3 ans, le beau temps est au rendez-vous et les parasols sont de sortie. Tôt ce dimanche matin, Arnaud a accueilli le traiteur « Mamie Jotes » de Bourg-Achard pour qu'il cuise à la broche deux superbes cochons de lait.

Un peu plus tard dans la matinée, une équipe de conseillers municipaux et de bénévoles arrive à la maison des associations Madeleine JOTTE pour dresser la table et installer les jeux en bois loués à la médiathèque de Lillebonne. Tout cela, bien entendu, dans la bonne humeur.

Bernard se charge d'animer cette fin de matinée en offrant aux valeureux courageux du dimanche matin une concoction à base de rhum dont il a le secret. Cela lui valut le surnom de « Druide des Arsaults »... La journée festive était lancée...

Une cinquantaine d'Aiziérois ont répondu présents à l'invitation de la municipalité. A ce chiffre, il faut ajouter une bonne quinzaine de musiciens de l'Harmonie de Brotonne.



A la fin du repas, le dithyrambique et flamboyant chef d'orchestre leva sa baguette et donna majestueusement le tempo aux musiciens qui entonnèrent « I will survive » de Gloria Gaynor, certainement un clin d'œil à nos champions du monde du mois de juillet.



A la moitié du concert, notre restaurateur du « Relais des chaumières », Raphaël Bonis, laissa ses casseroles pour prendre sa trompette et rejoindre ses amis musiciens. Les Aiziérois savaient déjà que notre chef maîtrisait l'art culinaire, ils savent désormais qu'il est un mélomane.

L'harmonie de Brotonne, après avoir interprété quelques morceaux, se déplaça sur le quai de Seine pour terminer sa prestation.



Pendant ce temps, les plus jeunes ont pu s'amuser avec les jouets en bois mais aussi jouer au ballon.

Une magnifique journée qui ravit Benoît GATINET et toute l'équipe municipale.

*Bonne rentrée à tous et à l'année prochaine pour le 5^{ème} BBQ Party.
Christophe FOLIOT*



Le repas des Aînés - 20 octobre

Pour une fois, le traditionnel repas des Aînés se tiendra à Aizier...

Ce sont donc Manuela et Raphaël BONIS, le charmant couple de restaurateurs, qui accueilli les 39 convives de la municipalité.

Benoît GATINET, lors de son petit mot d'accueil retraça succinctement la genèse du projet « Maison Le Pallec » qui aboutit au bout de plusieurs années de travail acharné de la municipalité à l'ouverture de ce magnifique établissement qu'est « Le Relais des Chaumières ». Notre maire et son conseil ne cachèrent pas leur joie de recevoir, pour la première fois, les anciens de la commune à Aizier, dans le restaurant « communal ».

La députée de la circonscription Marie TAMARELLE-VERHAEGHE est venue saluer les Aiziérois et échanger avec eux autour du verre de l'amitié.



Au menu du jour : Soupe de champagne, Feuilleté aux girolles et émulsion chaude au foie gras, Souris d'agneau sauce au miel et romarin accompagné de pommes Dauphine à la pomme de terre Vitelotte, Trio de fromages normands, Macaron des chaumières poire-chocolat.



Après que Benoît GATINET ait remis un joli bouquet de fleurs à notre doyenne Marie-Madeleine DARCY (95 ans) et un coffret de vin à notre doyen Jean-Pierre BURET (84 ans), et partagé une dernière coupe de pétillant, la joyeuse troupe se quitta en se disant : « A l'année prochaine, même heure et même endroit... »

Christophe FOLIOT

Super HALLOWEEN!

22 enfants ont répondu au rendez-vous lancé par Aline et Arnaud, nos valeureux conseillers municipaux et parents, pour cette chasse aux sucreries... "Un bonbon ou un sort"!!



Butin final : plein de douceurs récoltées à se partager et en prime un goûter offert par " Le Relais des Chaumières". Au menu du Chef Raphaël un Brownie chocolat blanc nappé de confiture rouge sang et une soupe de mains, doigts et yeux arrachés... Trop effrayant !

Merci à Manuella & Raphaël Bonis pour cette initiative qui, à coup sûr, a ravi nos chers petits monstres.

Et à l'année prochaine pour d'autres abominables aventures...

Christophe FOLIOT



Paul HEINDRYCKX reçoit la médaille du Département de l'Eure

En ce jour de Toussaint, Benoît GATINET, en sa qualité de Vice-Président du Département de l'Eure, et au nom du Président Pascal LEHONGRE, a remis la médaille départementale à Paul HEINDRYCKX.



Celle-ci vient couronner 40 ans de bénévolat au bénéfice de notre territoire. Ce partenariat a été initié, il y a 40 années de cela, par l'Abbé GERNEY, ancien collègue enseignant de Paul au Collège Saint Joseph de TORHOUT en Belgique et ancien curé du secteur aujourd'hui décédé.

Le premier chantier consista à la construction de la salle communale Don Bosco du Marais Vernier. Le dernier chantier, sous la responsabilité de Paul, fut la rénovation de l'église Saint Pierre de la commune de Bourneville-Sainte-Croix, cet été au mois de juillet.

L'église d'Aizier, quant à elle, fut rénovée en juillet 2011. De ce chantier est née une réelle et forte amitié entre nos amis belges et les habitants d'Aizier. Les jeunes élèves de Paul ont continué à échanger via les réseaux sociaux, à tisser des liens amicaux avec les jeunes Aiziérois et c'est un bonheur pour eux, mais aussi pour nous de se rencontrer une à deux fois l'an.

Paul, lors de son petit mot de remerciements, a dit : « Ce n'est pas à vous de nous remercier, c'est à moi, car depuis 40 ans, vous avez permis que des jeunes se rencontrent, échangent et ainsi améliorent leur français... » et pour finir Paul a tenu à préciser « Il est important de savoir donner un peu de son temps aux autres. C'est très important surtout dans un monde qui est de plus en plus souvent superficiel où tout va très vite, trop vite... En donnant, on reçoit beaucoup plus... ».



Benoît GATINET profita de l'occasion pour remercier Gérard REINE, habitant de Bourneville-Sainte-Croix, pour son engagement aux côtés de Paul depuis 30 ans : le rôle de Gérard étant de faire l'interface entre la Belgique et la France, entre Paul et la municipalité de la commune où doivent se dérouler les travaux de rénovation. C'est un lourd travail de logistique indispensable. Merci Paul, Merci Gérard et Merci les jeunes !

Cette cérémonie amicale et chaleureuse s'est déroulée en présence des Pères Laurent et Philippe de la paroisse de Pont-Audemer, de nombreux maires et élus du territoire et de quelques habitants et bénévoles.

Peut-être que l'aventure n'est pas terminée car 3 jeunes bénévoles belges, Bertjan, Lisa et Louis, sont prêts à relever le défi pour que les camps continuent...

Christophe FOLIOT



Commémoration du 11 novembre 1918

Cette cérémonie revêt, tout le monde le comprend, un caractère exceptionnel : il-y-a cent ans s'achevait sur le front ouest de l'Europe, avec la signature de l'Armistice, plus de quatre années d'une guerre meurtrière pour l'Europe et plus particulièrement pour la France.

Cet événement retentit encore dans notre cœur et même dans l'inconscient collectif.

Le dernier soldat français Lazare Ponticelli, italien venu en France, est mort en 2008. Quelques centaines femmes et hommes, nés avant 1914 ont connu, jeunes enfants, la guerre et en conservent des souvenirs, au moins celui de l'absence du père.

Les plus anciens d'entre nous ont aussi connu des anciens combattants de la guerre. Les noms des morts pour la France couvrent les monuments aux morts de presque toutes les Communes de France, notamment des communes rurales.

Plusieurs centaines de cimetières militaires, nécropoles, ossuaires en Champagne, en Picardie, en Lorraine, dans le Nord - Pas-de-Calais, sans oublier les carrés militaires de cimetières de nombreuses villes de France nous relient à cette histoire de nos aïeux, à celle de leur sacrifice. Voilà pourquoi il est naturel et légitime de parler du 11 novembre 1918.

La 11^{ème} heure du 11^{ème} jour du 11^{ème} mois de l'année 1918, l'Armistice entre en vigueur. Sur le front qui s'étendait de la frontière suisse aux Flandres, les clairons sonnèrent la fin des combats.

Depuis quelques jours, on s'y attendait.

Pourtant l'année 1918 ne paraissait pas pouvoir marquer la fin du conflit et surtout s'achever par la victoire de la France et de ses alliés. En effet au début de l'année 1918 et jusqu'au mois de juillet, l'Empire allemand parut en mesure d'emporter la victoire et de dicter ses conditions. La Russie avait conclu la paix avec l'Allemagne et la Roumanie avait dû aussi renoncer à la lutte. L'armée allemande avait ainsi pu transférer sur le front ouest 800000 soldats qui lui donnait un avantage numérique notable.

Quatre offensives en mars 1918, avril 1918, fin mai et juillet 1918 ne parviennent pas à rompre le front des alliés, en dépit d'avancées territoriales pendant les premiers jours d'offensive. Amiens est menacée, Paris aussi qui est régulièrement bombardée par la Grosse Bertha. Foch évoque une percée possible des allemands sur la Seine.

Mais ces offensives finalement contenues ont épuisé les ressources humaines et matérielles de l'armée allemande. Le 18 juillet 1918, la contre-offensive de

l'armée française, la seconde victoire de la Marne marque le retournement du sort des armes. L'aviation alliée domine les airs, les chars anglais et français sont désormais produits en grand nombre, l'armée américaine désormais opérationnelle donne peu à peu pendant l'été 1918 la supériorité numérique aux alliés, sans omettre l'impact psychologique que représente l'arrivée de plusieurs centaines de milliers de jeunes soldats américains.

*Le 8 août 1918, britannique, français, canadiens et australiens prennent l'offensive sur la Somme et percent le front allemand. C'est selon le mot de Ludendorff « **le jour noir de l'armée allemande** ».*

Le recul des armées du Reich (de l'Empire allemand) est lent mais continu du mois d'août au mois d'octobre. Les offensives américaines, britanniques, françaises et belges permettent de libérer une partie de la Lorraine, la Picardie, le Nord de la France et une partie de la Belgique. Au mois d'octobre, les chefs militaires allemands Hindenburg et Ludendorff, qui veulent « sauver leur armée » imposent au gouvernement allemand et à l'Empereur Guillaume II la recherche d'un armistice.

Après plusieurs semaines de discussions, souvent âpres et difficiles entre les alliés, notamment entre le Président des Etats-Unis Wilson, le Premier Ministre de Grande-Bretagne Lloyd George et Clémenceau, les conditions de l'armistice sont déterminées et communiquées au Maréchal Foch, généralissime des armées alliées.

Le 8 novembre 1918, les plénipotentiaires allemands arrivent à Rethondes où ils sont reçus dans le wagon de Foch. A 5 heures du matin, l'armistice est signé. La fin des combats est fixée à 11 heures. Il faut savoir que la délégation allemande n'a, en fait, rien pu négocier.

La révolution a éclaté quelques jours plus tôt en Allemagne, et Guillaume II a été contraint à l'abdication le 9 novembre. Le nouveau chancelier, le socialiste Ebert confirme l'ordre à la délégation allemande de signer l'armistice.

A 6 heures du matin, le Maréchal Foch, avant de gagner Paris en voiture pour remettre au chef du gouvernement Georges Clémenceau, le manuscrit original de la convention d'armistice lui téléphone à son domicile de la rue Franklin à Paris pour lui annoncer la grande nouvelle.

Mais, en cette journée du 11 novembre qui va voir déferler dans les rues des villes et villages de France la liesse de la victoire et le soulagement de la fin des souffrances et des peurs, les combats sur le front avec des morts et des blessés qui se sont poursuivis jusque quelques minutes avant les sonneries des clairons annonçant le cessez le feu c'est-à-dire l'armistice.

A Vrigne-Meuse dans les Ardennes, le 415^{ème} régiment d'infanterie reçoit l'ordre de prendre l'offensive et de franchir la Meuse face au feu allemand. Le soldat Augustin Trébuchon, âgé de 40 ans, fait la guerre depuis 1914. C'est

un berger originaire de la Lozère. Il était agent de liaison et portait un message aux premières lignes françaises quand il reçut une balle de mitrailleuse au front. Il était 10h50...

Ces morts du dernier jour ont paru tellement terribles pour ne pas dire absurdes, que tous les morts du 11 novembre 1918 seront déclarés morts le 10 novembre !

Ce lundi 11 novembre 1918, dès le début de la matinée l'information se répand au fil des heures à Paris et dans toutes les villes et villages de France mais aussi dans tous les pays concernés par le conflit et d'abord au Royaume-Uni, dans les dominions de l'Empire britannique, aux Etats-Unis, en Italie et bien sûr en Allemagne.

A l'époque, l'information passe par les crieurs de journaux, les affiches, la rumeur, plus rarement le téléphone, les télégrammes, gardes-champêtres, gendarmes, sonnerie des cloches annoncent l'armistice à la population.

Partout en France, la liesse est générale ; tous les films ou photographies de l'époque montrent ces foules remplies d'enfants se précipitant sur les soldats nombreux dans bon nombre de villes. C'est le cas à Paris, mais aussi à Rouen, au Havre où stationnent des troupes britanniques.

*A Paris, Georges Clémenceau est au ministère de la guerre à l'Hôtel de Brienne à deux pas de la Chambre des Députés où il doit se rendre pour lire la convention d'armistice. Pour l'acclamer, la foule a envahi la cour de l'Hôtel de Brienne. Clémenceau ouvre la fenêtre de son bureau et s'adresse à la foule : « **mes amis, criez avec moi Vive la France** ».*

*Entre alors dans son bureau son petit fils, âgé de 14 ans qui se précipite pour l'embrasser. Tu n'es pas dans ton lycée lui demande Clémenceau. Son petit-fils lui avoue avoir quitté ses cours... Clémenceau appelle au téléphone le censeur du lycée et lui dit : « **je garde avec moi mon petit-fils, vous le collerez la semaine prochaine** ».*

*Puis, il se rend à la Chambre des Députés où en sa qualité de Président du conseil et Ministre de la guerre, il donne lecture du texte signé par le Maréchal Foch et l'Amiral Wemyss pour le Royaume-Uni et les plénipotentiaires de l'Allemagne. J'extrais de son discours pour conclure ces quelques mots : « **Au nom du peuple français, j'envoie le salut de la France une et indivisible à l'Alsace et à la Lorraine retrouvée. Honneur à nos grands morts, qui nous ont fait cette victoire. Par eux, nous pouvons dire qu'avant tout armistice, la France a été libérée par la puissance des armes. Quant aux vivants, vers qui, dès ce jour, nous tendons la main et que nous accueillerons, quand ils passeront sur nos boulevards, en route vers l'Arc de Triomphe, qu'ils soient salués d'avance ! Nous les attendons pour la grand œuvre de reconstruction sociale. Grâce à eux, la France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'humanité, sera toujours le soldat de l'idéal** ».*

Discours de Benoît GATINET - Maire d'Aizier - 11 novembre 2018

Après le discours de notre Maire Benoît GATINET qui vient de présenter les événements qui ont conduit à l'armistice du 11 novembre 1918 et qui a fait revivre cette journée du 11 novembre, Michel HAINQUE, Conseiller Municipal d'Aizier, souhaite parler du sens et de la portée du 11 novembre 1918.

Il le fera en développant quatre points qui méritent d'être soulignés et bien compris.

1/ Le 11 novembre 1918 est une victoire de la France et de ses alliés, aux premiers rangs desquels les britanniques, les italiens et les américains.

Ce point est essentiel et je tiens à l'affirmer avec force car on a trop voulu gommer cette réalité ces dernières années pour des raisons que l'on peut aisément comprendre.

Le prix humain fut considérable, exorbitant: ceci a conduit à ne faire référence qu'à l'hommage dû aux morts.

La construction européenne et surtout la réconciliation franco-allemande nous a aussi incités, au nom de notre relation avec nos amis allemands, à éviter toute cérémonie qui pourrait gêner ou vexer nos partenaires.

Mais j'affirme que c'est une vision erronée : la victoire de 1918 n'est pas remportée sur l'Allemagne démocratique d'aujourd'hui mais sur un Empire allemand autocratique et dominé par son état-major.

Le 11 novembre 1918 marque donc une victoire militaire, territoriale, géopolitique et morale.

Une victoire militaire qui est évidente à la lecture des conditions de l'armistice :

- remise aux alliés de milliers de canons, de mitrailleuses, des avions de chasse et des navires de guerre.

- libération de tous les prisonniers alliés, sans réciprocité.

En second lieu, c'est une victoire territoriale et géostratégique :

- avec l'évacuation des territoires occupés par l'armée allemande c'est-à-dire l'Alsace-Lorraine, le Luxembourg, la Belgique puis le retrait de l'armée allemande de la rive gauche du Rhin, principalement la Rhénanie. Sur les fronts des Balkans et d'Europe orientale, c'est le rappel immédiat dans les frontières de l'Allemagne au 1er août 1914, de toutes ses troupes se trouvant encore en Autriche- Hongrie, Roumanie, Turquie, Russie.

L'armistice est consentie par les alliés pour 36 jours. Ce n'est donc pas encore la paix. L'armistice sera prolongé à deux reprises pour la même durée, avant de se poursuivre jusqu'au traité de Versailles le 28 juin 1919.

Les conditions de l'armistice sont sévères pour l'Allemagne. Les plénipotentiaires allemands, envoyés d'urgence au Maréchal Foch par le chancelier Max de Bade, chancelier de l'empereur Guillaume II, quand ils arrivent à Rethondes le 8 novembre 1918, sont encore les représentants de l'Empire allemand. Mais quand ils signent l'armistice le 11 novembre 1918 au petit matin, ils le signent après la déchéance de Guillaume II et alors que la république vient d'être proclamée.

Les plénipotentiaires communiquent donc les conditions de l'armistice au nouveau chancelier de la république allemande Ebert qui est en réunion à Berlin avec des membres de son gouvernement et le président du parlement allemand Fehrenbach.

Fehrenbach raconte la scène « nous étions réunis au palais de la chancellerie. On vint nous apporter le texte de l'armistice. Nous nous regardions atterrés. Comme c'est dur! dit quelqu'un. Et Ebert de répondre : oui, c'est dur ! Mais y a-t-il ici quelqu'un qui soit d'avis de refuser ? Il y eut un long, un terrible silence. Toute ma vie, je me rappellerai ce silence ».

Enfin c'est une victoire morale et une victoire du droit.

Cette guerre fut horrible, inhumaine, tragique. On a pu parler de guerre civile européenne. Elle a d'ailleurs ruiné l'Europe et j'évoquerai ce point dans quelques instants.

Mais cette guerre fut voulue, décidée, organisée par les empires allemand et austro-hongrois.

La guerre fut déclarée à la France par l'Allemagne qui décida d'envahir le Luxembourg et la Belgique, pays qui, à l'évidence, ne menaçaient nullement l'Allemagne. C'est l'invasion de la Belgique qui détermina le Royaume-Uni à entrer en guerre.

Dans la conduite de la guerre, l'état-major allemand imposa peu à peu toutes ses volontés aux parlementaires allemands, aux chanceliers successifs et même à la fin de la guerre à Guillaume II lui-même.

Quelques exemples suffisent à l'illustrer:

- la décision d'utiliser les gaz de combat en contradiction avec un traité l'interdisant, que l'Allemagne avait signé;*
- les exécutions sommaires de civils, notamment dans la population belge dès le mois d'août 1914;*
- la guerre sous-marine à outrance, en coulant les navires, même ceux des pays neutres et sans considération pour les civils transportés par ces navires. C'est cette guerre sous-marine qui conduisit les États-Unis à entrer en guerre et qui finit d'isoler l'empire allemand dans le monde entier.*
- la volonté hégémonique de l'état-major allemand représenté par Hindenburg et Ludendorff, volonté hégémonique à l'ouest comme à l'est de l'Europe.*

Considérez qu'au printemps 1918, les buts de guerre de l'empire allemand sont à l'ouest, de conserver la Belgique, le Luxembourg, l'Alsace, la Lorraine et même la côte française de Calais à Dunkerque ; à l'est, la possession de la totalité de la Pologne, de la Biélorussie et de s'assurer une domination sur l'Ukraine en profitant d'une possible indépendance.

On comprend dès lors pourquoi aucune paix de compromis n'a pu être conclue et quel sens avait alors la guerre : refuser l'assujettissement de beaucoup de peuples européens au militarisme allemand.

Cette victoire morale s'exprime d'ailleurs dès le début de la guerre avec l'engagement dans les armées alliées, françaises et anglaises, de beaucoup de volontaires de pays encore neutres de l'Amérique latine, des États-Unis, de l'Italie, de la Grèce.

Ce que je viens d'exposer explique pourquoi le 11 novembre est commémoré en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Belgique, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans d'autres pays alliés, mais pas en Allemagne. Nos amis allemands se réfèrent à la date du 9 novembre, date de l'abdication de Guillaume II et de la proclamation de la République. Date qui marque en outre dans l'histoire récente de l'Allemagne, la chute du mur de Berlin.

2/ Mais c'est une victoire ruineuse pour la France et pour l'Europe.

Nous avons tous en mémoire que l'armistice du 11 novembre met fin à une tragédie européenne et à des pertes humaines et matérielles que le monde n'avait jamais connues auparavant.

1 400 000 soldats français sont morts, 900 hommes tués chaque jour en moyenne. 4 200 000 ont été blessés, dont près d'un million resteront mutilés ou invalides après la guerre. Près de 300 000 civils sont morts. La France a mobilisé sur son sol 7 800 000 hommes et près de 600 000 dans son empire colonial. Parmi ces 600 000 hommes, 450 000 issus des troupes coloniales ou de l'armée d'Afrique sont venus combattre sur le sol français ou dans l'armée d'Orient dans les Balkans, avec nos alliés serbes, grecs et roumains. 80 000 d'entre eux y perdront la vie. Parmi ces troupes figuraient nos compatriotes d'Outre-Mer, antillais, guyanais, réunionnais et ceux des territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie.

Concernant la Normandie, en tout cas une bonne partie du territoire normand, les soldats ont constitué le troisième corps d'armée couvrant Caen, Le Havre et Rouen. 298 000 hommes ont été mobilisés et 50 600 sont morts.

Pour l'ensemble de la France, 20 % de la population ont été mobilisés. 27 % des hommes de 20 à 30 ans sont morts sur les différents champs de bataille. Rapportée à la population totale, c'est la France qui subit les pertes humaines les plus lourdes des pays en guerre, après la Serbie qui eut à déplorer, il faut s'en souvenir, des pertes civiles et militaires encore plus élevées.

Les pertes des autres belligérants sont aussi immenses : nos alliés britanniques ont eu 900 000 morts, les italiens 650 000, les Américains 116 000 hommes durant les huit mois de leur engagements effectif sur le front, de mars à novembre 1918. Les Russes, nos alliés de 1914 (ils se retirent de la guerre début 1918 du fait de la volonté de la jeune république russe bolchévique), ont perdu au moins 1 800 000 hommes.

Chez nos adversaires, les Allemands perdent 2 000 000 de leurs enfants, les austro-hongrois 1 600 000 et les Turcs 800 000 hommes.

A ces pertes humaines s'ajoutent des destructions matérielles gigantesques. Le quart nord-est de la France, lieu des principales batailles est sinistré. Toutes les usines ont été détruites. 800 000 bâtiments sont en ruine. 3 millions d'hectares sont impropres à la culture. Le Royaume-Uni a perdu une part notable de sa flotte de commerce avec 7 800 000 tonnes coulées. Les destructions matérielles en Belgique, en Serbie, en Italie du Nord et dans les territoires polonais de l'ancien empire russe sont aussi considérables.

Les dettes publiques sont énormes. Le Royaume-Uni et la France sont passés de pays créanciers en 1914 à pays débiteurs en 1918, principalement à l'égard des USA.

3/ le 11 novembre 1918 consacre aussi la fin des trois empires qui avaient combattu la France et ses alliés et annonce les traités de paix des années 1919 à 1923 qui ne permirent pas d'assurer durablement la paix.

Les empires centraux, allemand, austro-hongrois et l'empire ottoman ne résistèrent pas à la défaite. Dans les semaines et les jours qui précèdent l'armistice du 11 novembre 1918, les alliés de l'Allemagne ont abandonné le combat : les Bulgares fin septembre 1918, les ottomans qui signent un armistice le 30 octobre 1918 et les austro-hongrois le 3 novembre.

On assiste aussitôt à une dislocation de ces empires, à des mouvements révolutionnaires dans plusieurs pays, à l'émergence et au triomphe des revendications nationales de peuples contraints jusqu'alors par ces empires. Les traités intervenus de 1919 à 1923 traduisent une recomposition profonde de l'Europe et du Proche-Orient.

Six traités consacrent ces bouleversements : Versailles avec l'Allemagne le 28 juin 1919, Saint-Germain-en-Laye avec l'Autriche, Trianon avec la Hongrie en juin 1920, Neuilly avec la Bulgarie en novembre 1919, Sèvres puis Lausanne avec la Turquie.

Mais il faut se rappeler que si le 11 novembre 1918 a marqué la fin de la guerre sur le front Ouest, de multiples conflits se sont poursuivis jusqu'en 1923 en Europe orientale, dans les Balkans et en Turquie. La France qui a été souvent partie prenante y a encore perdu des milliers d'hommes.

Du fait de ces traités, neuf Etats apparurent ou réapparurent en Europe : la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Autriche, la Hongrie, la Yougoslavie, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Finlande. Plusieurs Etats s'agrandirent où récupérèrent des territoires : la France avec l'Alsace et la Lorraine, l'Italie qui acquérait le Trentin et l'Istrie, la Roumanie qui s'étendait sur la Hongrie, la Grèce.

D'autres furent réduits, la Hongrie, la Turquie, la Bulgarie, l'Allemagne elle-même qui perdit 80 000 km².

Ces traités portent fortement la marque de l'influence des USA et du président américain Wilson qui tenta de trouver un équilibre entre le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe qui inspire alors la politique des États-Unis et les revendications des vainqueurs européens de la guerre.

On sait que les reconfigurations issues de ces traités furent contestées non seulement par les vaincus de la guerre mais aussi par plusieurs peuples ou minorités contraints de s'incorporer à de nouvelles entités étatiques qu'ils réfutaient.

Tout ceci ne peut manquer de vous éclairer sur les conséquences qui se font encore sentir dans notre histoire contemporaine récente avec l'éclatement de la Yougoslavie dans les années 1990, la séparation entre la Tchéquie et la Slovaquie, la Palestine, les Kurdes, l'Arménie...

4/ Le 11 novembre en tant qu'événement marqueur de notre histoire et de notre mémoire collective.

Depuis 100 ans, cette date a été chaque année commémorée mais cette commémoration s'est enrichie ou renouvelée au fil des ans du fait des circonstances ou des drames vécus par notre pays.

Le 11 novembre 1920, la dépouille mortelle d'un soldat choisi parmi huit cercueils dans la citadelle de Verdun est placée dans une chapelle ardente à l'Arc de Triomphe. En janvier 1921, ce soldat est inhumé sous l'Arc de Triomphe dans la tombe du Soldat inconnu. Trois ans plus tard, le 11 novembre 1923 est allumée par André Maginot, ministre de la guerre, la flamme du souvenir ranimée depuis chaque soir à 18h.

À partir du 11 novembre 1922, et avec l'érection dans toutes nos communes des monuments aux morts, les cérémonies se déroulent selon un protocole quasiment immuable et identique dans toute la France, comme celle à laquelle nous participons aujourd'hui à Aizier.

Le 11 novembre 1940, dans Paris occupé par l'armée allemande, toute cérémonie est interdite par l'occupant et par la police de Vichy. Pourtant tracts et affichettes circulent dans Paris. Des milliers de jeunes étudiants et lycéens se réunissent dans l'après-midi du 11 novembre 1940 sur les Champs-Élysées pour aller ranimer la flamme sur la tombe du soldat inconnu et marquer ainsi leur opposition à l'occupant. Plus de 200 d'entre eux sont arrêtés pour avoir bravé l'interdiction.

Cette date du 11 novembre 1940 relie ainsi la première guerre mondiale et la seconde guerre mondiale en y ajoutant la dimension de résistance à l'occupation.

Ce lien entre le 11 novembre 1918 et la seconde guerre mondiale est réaffirmé le 11 novembre 1943. En ce jour du 25^{ème} anniversaire de l'Armistice, les maquisards défilent dans les rues d'Oyonnax, dans le département de l'Ain, en s'étant temporairement emparés de la ville et de ses accès en dépit de la

présence proche d'unités allemandes. Ils défilent en uniforme et déposent une gerbe au monument aux morts portant l'inscription « les vainqueurs de demain à ceux de 14-18 ».

Le 11 novembre 1944, dans une France qui n'est pas encore totalement libérée, le général De Gaulle et Winston Churchill, premier ministre du Royaume-Uni, s'inclinent devant la tombe du soldat inconnu. Les troupes françaises, anglaises et américaines défilent ensuite sur les Champs-Élysées devant une foule énorme. Lors de cette cérémonie le général De Gaulle dira « la France a le droit de regarder son ancienne victoire en face ».

Le 11 novembre 1968 pour le cinquantenaire de l'armistice, les cloches sonnent à toute volée dans toutes les villes et villages de France à 11 heures, comme en 1918. Le général De Gaulle, ancien combattant de la Grande guerre, après un discours prononcé dans la cour d'honneur des Invalides, préside ensuite, devant des milliers d'anciens combattants de la première guerre mondiale qui sont encore très nombreux à l'époque, Cours de Vincennes un imposant défilé militaire de détachements des armées alliées qui ont remporté la victoire de 1918 en Europe.

Ces dernières années, à l'initiative des présidents de la république Nicolas Sarkozy puis François Hollande et avec la loi de février 2012, le 11 novembre est devenue un anniversaire de « commémoration de la Grande guerre et de tous les morts pour la France ». Les soldats décédés en opérations sont donc désormais honorés le 11 novembre.

Ainsi renouvelée cette cérémonie du 11 novembre 2018, cette cérémonie du centenaire résonne dans nos cœurs. Ce souvenir et ces cérémonies m'incitent à partager avec vous en remontant loin dans l'histoire ce texte de l'historien grec Thucydide il y a de 2400 ans qui reproduit l'oraison funèbre prononcée par l'homme d'État Périclès en l'honneur des soldats athéniens morts durant la première année de la guerre dite du Péloponnèse : « faisant en commun le sacrifice de leur vie, ils ont acquis chacun pour sa part une gloire immortelle et obtenu la plus honorable sépulture. C'est moins celle où ils reposent maintenant que le souvenir immortel sans cesse renouvelé par les discours et les commémorations... »

Que la volonté de paix nous inspire !

Vive la France !



Un Noël magique - 9 décembre

Il est 14h30, les enfants du village sont agités depuis le lever du lit. Les parents, après avoir temporisé toute la journée, sonnent le départ vers la salle communale. Mais que se passe-t-il aujourd'hui pour qu'il y ait tant d'effervescence au village ? Non, l'arbre qui est tombé pendant la tempête de la nuit et qui entrave le passage sur la route de la cavée, n'en est pas la cause. Peut-être que la rumeur sur une éventuelle venue d'un célèbre personnage barbu et vêtu d'un long manteau rouge dans l'après-midi à Aizier en est l'instigatrice...



15h, le rideau s'ouvre. Apparaissent alors Romarin le lapin accompagné de sa copine Ciboulette, Gaspard le canard et Raymond le hérisson. Tous sont habitants de la forêt où la fée Cologie veille avec bienveillance sur eux. Cependant, un certain Paul Usion, qui n'a que faire de la nature et de ses bienfaits, coupe les arbres et édifie une usine de produits chimiques. Alors, les animaux deviennent malades et la flore meure. Romarin et ses amis de la forêt décident de faire une manifestation pacifique et invitent les jeunes Aiziérois à les accompagner. Julian, pancarte en mains, mène la troupe qui crie « **Nous chasserons ce gros cornichon de Paul Usion...** ». Néanmoins, l'histoire se termine bien car la fée Cologie, grâce à sa potion magique à la barbe de chat, envoute Paul Usion qui se transforme en parfait amoureux de la nature : plus de manufacture polluante mais une usine de production de produits naturels alimentant les marchés bios.

Ce conte présenté par la compagnie « Les Marmousets Marionnettes » a ravi l'ensemble du public présent notamment les plus petits.





Après le goûter, la personne la plus attendue de la journée fait enfin son entrée. Le Père Noël est célébré comme chaque année. Il distribue à chaque enfant un cadeau et des bonbons avant de se prêter à une séance photo. Quelle star ce Père Noël !

Toutefois, il a dû repartir très vite car beaucoup d'enfants l'attendent encore.

Peut-être reviendra-t-il dans la nuit du 24 au 25 décembre si vous êtes sages, très sages...

Joyeux Noël à toutes et à tous.

Christophe FOLIOT



La crèche de Noël

Un grand merci à Claudine NANTIER, qui tous les ans, réalise une crèche en notre église.



Renseignements pratiques

Permanences de la mairie

La mairie est ouverte au public **le jeudi de 17 heures à 19 heures**.

Lors des permanences, vous serez accueillis par Nathalie NEDEAU, secrétaire de mairie et par le Maire ou son Adjoint.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone au **02 32 42 18 40** ou nous écrire, via internet, à l'adresse suivante : **mairie.aizier@orange.fr**.

Permanences départementales

Benoît GATINET vous reçoit le 1er mercredi du mois à Bourg-Achard, le 2ème mercredi du mois à Bourneville-Sainte-Croix, le 3ème mercredi du mois à Quillebeuf-sur-Seine et le 4ème mercredi du mois à Routot de 18h30 à 19h30.

Veuillez prendre rendez-vous au 02 32 57 95 28.

Location de la maison des associations

Si vous souhaitez louer la maison des associations « Madeleine Jotte », veuillez prendre contact avec Nathalie Nédeau à la mairie.

Lors de la séance du 29 novembre 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté la révision des tarifs de la maison des associations comme suit :

	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
FORFAIT WEEK-END (2 jours)	250 €	300 €
FORFAIT WEEK-END (3 jours)	300 €	350 €
VIN D'HONNEUR	40 €	/

Horaires de la déchèterie de Trouville-la-Haule

Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ETE	FERMEE	09h00-12h00 14h00-18h00	09h00-12h00 14h00-18h00	14h00-18h00	09h00-12h00 14h00-18h00	09h00-12h00 14h00-18h00
HIVER	FERMEE	09h00-12h00 14h00-17h00	09h00-12h00 14h00-17h00	14h00-17h00	09h00-12h00 14h00-17h00	09h00-12h00 14h00-17h00

Bibliothèque de Trouville-la-Haule

Mme Clothilde Kerscaven vous accueille à la bibliothèque.

N'hésitez pas à lui demander de l'aide dans le choix de vos lectures, la recherche d'ouvrages, ou pour vos commandes à la Médiathèque Départementale de l'Eure.

L'inscription à la bibliothèque est gratuite.

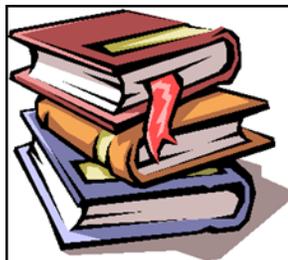
Horaires d'ouverture au public

* Lundi de 14h30 à 18h30

* Mercredi de 14h00 à 18h00

* Samedi de 14h30 à 17h30

Tél : 02.32.42.18.42



L'office de Tourisme

L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Roumois Seine organise de nombreux événements (02 32 57 32 23)

Vous pouvez vous y rendre toute l'année du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00. En juillet et en août, l'Office de Tourisme est également ouvert les dimanches de 10h00 à 13h00.

Retrouvez toutes les actualités sur les pages Facebook et Twitter officielles.

Lutter contre les frelons asiatiques

Le frelon asiatique a été découvert pour la première fois en France en 2004. Depuis, il a colonisé la quasi-totalité du territoire français continental et constitue notamment un prédateur des abeilles qui menace la filière apicole française.

Facilement identifiable, le frelon asiatique mesure de 17 à 26 millimètres pour les ouvrières, jusqu'à 32 mm pour les reines, à dominante noire, une large bande jaune -orange sur l'abdomen et les pattes jaunes aux extrémités, il est donc un peu plus petit que le frelon européen. Son nid de forme sphérique ou ovale peut atteindre jusqu'à 80cm de hauteur. Il est souvent accroché à des hauteurs importantes, mais aussi sous un abri aéré.

Que faire en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques ?

Ne vous approchez en aucun cas du nid et n'essayez pas de le décrocher vous-même, le frelon asiatique pouvant devenir agressif s'il est dérangé.

Auquel cas, il peut attaquer en groupe. Son venin n'est pas particulièrement toxique, mais son aiguillon peut traverser les tissus épais et piquer à plusieurs reprises en profondeur.

Comment se débarrasser d'un nid de frelon asiatique ?

Si vous découvrez la présence de frelons asiatiques, vous devez en faire le signalement auprès du Groupement de défense sanitaire de l'Eure (02 32 23 86 86).

S'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, une entreprise spécialisée viendra vous en débarrasser en toute sécurité. Le coût de la prestation sera à votre charge.

Il est inutile d'appeler les pompiers qui ne se déplacent pas sur ce type d'intervention.

Que faire en cas de piqûre ?

La piqûre d'un frelon asiatique est très douloureuse, mais pas plus dangereuse que celle d'un frelon européen ou d'une guêpe.

Lorsque l'on vient de se faire piquer par un frelon, l'un des premiers réflexes à avoir est d'ôter toutes ses bagues pour ne pas gêner la circulation sanguine en cas de gonflement.

Si vous possédez une pompe à venin, utilisez-la afin d'en ôter une partie. Enlevez le dard avec une pince à épiler si toutefois il est resté dans la peau. Pensez à désinfecter l'endroit où vous avez été piqué et pour limiter le gonflement, passez un glaçon ou une poche de froid sur la zone piquée.

En cas de réaction allergique avec gêne respiratoire ou de piqûres multiples, appelez le 15 ou le 112.

(Source : site de la Préfecture de l'Eure)

Vous habitez le territoire Roumois Seine ?

Covoiturez et économisez jusqu'à 230€* par mois

La Région Normandie finance vos covoiturations sur Karos.



Communauté de Communes Roumois Seine

en Normandie



Karos Normandie, une expérience pilote de « court-voiturage » sur le territoire Roumois Seine

La mobilité durable est un enjeu fort pour le territoire du Roumois Seine où 80% des déplacements s'effectuent en voiture. C'est pourquoi la Région Normandie a lancé au printemps dernier, en partenariat avec la Communauté de Communes Roumois Seine, une expérimentation de « court-voiturage », le covoiturage du quotidien. Une première régionale !

Objectif : faire de la voiture un nouveau mode de transport collectif pouvant être combiné aux transports en train ou en car. Grâce à l'application Karos Normandie, les utilisateurs sont mis en relation en fonction de leurs trajets respectifs. Dotée d'intelligence artificielle, l'application trouve automatiquement, tous les jours, les covoitureurs compatibles au niveau de leurs horaires et itinéraires. Point important : le calculateur intègre le réseau de transport en commun existant (TER et cars régionaux), permettant aux usagers de covoiturer pour les trajets domicile-gare.

Des tarifs très avantageux

Autre atout majeur : Karos Normandie offre des tarifs très avantageux puisque la Région participe aux frais. Concrètement, le conducteur est remboursé au minimum 1,50 € par trajet jusqu'à 15 km, puis 0,10 €/km parcouru à partir du 16^e km. Quant au passager, il paie 1 € par trajet dans la limite de 25 km, puis 0,10 €/km au-delà de 25 km. Et s'il est titulaire d'un abonnement Tempo chargé sur sa carte Atoumod, il bénéficie d'un aller-retour gratuit par jour dans la limite de 25 km par trajet, puis 0,10 €/km au-delà de 25 km.

Expérimentée durant un an à l'échelle de Roumois Seine, Karos Normandie pourrait être élargie dès juin 2019 à l'ensemble de la Normandie. Un bon créneau pour les transports durables !

Téléchargez dès maintenant l'application Karos, rejoignez les 100 utilisateurs qui utilisent quotidiennement ce nouveau service depuis cet été.